



ASSOCIATION
DES AVOCATS
ET AVOCATES
DE PROVINCE

Amos, le 1^{er} avril 2020

Honorable Sonia LeBel
Ministre de la Justice
Et Procureur général du Québec

Palais de justice de Montréal

1, rue Notre-Dame Est

11e étage, bureau 11.39

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Par courriel :

Sonia.LeBel.CHMP@assnat.qc.ca

ministre@justice.gouv.qc.ca

Honorable Nicole Duval Hesler,
juge en Chef

Cour d'appel du Québec

Édifice Ernest-Cormier

100, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 4B6

Par courriel :

courdappelmtl@judex.qc.ca

Nicole.duval-hesler@judex.qc.ca

Honorable Jacques R. Fournier, JCS
Juge en chef

Cour supérieure du Québec

Palais de justice de Montréal

1, Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Par courriel :

jacques.fournier@judex.qc.ca

Honorable Lucie Rondeau, JCO
Juge en chef

Cour du Québec

Palais de justice de Québec

300, boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8K6

Par courriel :

lucie.rondeau@judex.qc.ca

Objet : Craintes de centralisation de la justice au Québec

Madame la ministre,
Mesdames et Monsieur les juges en chef,

L'Association des avocats et avocates de province (AAP) vous adresse la présente missive puisqu'elle a été informée de certaines problématiques affectant la pratique des avocats en région.

Il a été porté à notre attention que le Ministère de la Justice du Québec envisage la centralisation des points de services des palais de justice dans plusieurs régions. Principalement, il serait possible que le palais de Valleyfield se voit transférer les dossiers du district d'Iberville (St-Jean-Sur Richelieu), le tout vers une éventuelle centralisation des activités vers Longueuil. Ce délestage de palais

de justice concentrerait aussi les activités judiciaires de l'Abitibi-Témiscamingue au palais de justice d'Amos, provoquant la fermeture de cinq points de service. Ces informations concerneraient les dossiers de la Cour supérieure et de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

L'AAP est inquiète de cette mesure envisagée. Les directives émises par le premier ministre du Québec appellent à éviter les déplacements d'une région à l'autre et également d'une ville à l'autre. Nous comprenons mal cette possibilité de transfert de dossiers de palais de justice. Les auditions actuellement tenues devant les tribunaux, notamment celles en matière de Protection de la jeunesse demandent la présence de plusieurs parties. Une centralisation des activités juridiques nécessiterait des déplacements, pour les justiciables, qui doivent pourtant être évités.

Nous croyons que la justice doit demeurer accessible à tous et dans toutes les régions du Québec.

Nous vous demandons donc, même en ce temps de crise, de vous assurer que les services essentiels de justice soient maintenus **dans toutes les régions du Québec et dans tous les palais de justice**. Nous aimerions pouvoir rassurer nos membres et les informer que leurs dossiers ne seront pas transférés dans un autre palais de justice, ni dans une autre région.

Veillez agréer, madame la ministre, Mesdames et Monsieur les juges en chef, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandra Bourgeois', is positioned above the typed name and title.

Me Alexandra Bourgeois, avocate
Présidente de l'Association des
avocats et avocate de province

C.c. : Me Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec
batonnier@barreau.qc.ca

L'Association des avocats et avocates de province existe depuis 1928 et compte plus de 6 600 membres, soit les avocats et avocates exerçant à l'extérieur des Barreaux de Montréal et de Québec et de l'Outaouais. L'AAP représente les intérêts de ses membres auprès de différentes instances, dont le Barreau du Québec, la direction des différentes cours au Québec et les gouvernements provincial et fédéral. L'AAP est un forum de rencontre et de discussions pour les Bâtonniers des douze sections qui la composent. Le conseil d'administration compte douze membres, soit un membre provenant de chaque section.

www.avocatsdeprovince.qc.ca